

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *****APEF SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Bien-être	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Evasion	30,45 €	33,50 €	16,75 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,82 €	40,50 €	20,25 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants + 3 ans	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	36,36 €	40,00 €	20,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	37,27 €	41,00 €	20,50 €
JARDINAGE			
Régulier	34,17 €	41,00 €	20,50 €
Ponctuel	34,17 €	41,00 €	20,50 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Soutien scolaire	41,00 €	37,27 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Démarches administratives	41,00 €	37,27 €	Assistance informatique	41,00 €	34,17 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	35,00 €	31,82 €	Présence et vigilance à domicile	41,00 €	34,17 €
Cuisine à domicile	41,00 €	37,27 €			

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 10,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,30 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)





TARIFS ASSISTANCE ET FINANCÉS



MODE PRESTATAIRE * APEF SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieur à 100 % Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 2.45 € TTC	Tarif APA 26.00 € TTC	25,59 €	28,45 €	50% du reste à charge de votre facture
		24,64 €	26,00 €	
PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 2.00 € TTC	Tarif PCH 25.00 € TTC	25,59 €	27,00 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Assistance aux personnes âgées	30,33 €	32,00 €	16,00 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	30,33 €	32,00 €	16,00 €

CAISSES DE RETRAITE

CANAV - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	25,82 €	28,40 €	50% du reste à charge de votre facture
CNMSS - Caisse nationale militaire de sécurité sociale	29,55 €	32,50 €	

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.
 Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,30 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
MENAGE				ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Faire les lits		X	X	GESTION DU LINGE		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
REPASSAGE				GESTION DES REPAS ET COURSES		
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
ENTRETIEN DU LINGE				Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Assister la prise des repas		X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
GESTION DES COURSES				ACTIVITES ET SORTIES		
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	Aider aux tâches administratives	X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
PREPARATION DES REPAS				HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS		
Préparer des repas simples		X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	Aider à la toilette et aux changes		X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE				Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Entretien des plantes		X	X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X	X
Entretien de la terrasse et du mobilier de jardin			X	<i>* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.</i> <i>** Prestations relevant du régime de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.</i> <i>*** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.</i>		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X			

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *

Enfant +
3 ans

Garde
partagée
**

Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			La tonte
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	Le désherbage
COURSES / REPAS			Le ramassage des feuilles
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	Le débroussaillage
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	La plantation de petits végétaux
SOMMEIL			La taille des haies, arbustes et arbres
Organiser les réveils et les couchers	X	X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Organiser les siestes	X	X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Accompagner à la propreté	X	X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Accompagner au bain, à la douche	X	X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Accompagner dans la petite toilette	X	X	Le traitement des arbres et des arbustes
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			L'arrosage manuel des végétaux,
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
Aider aux devoirs	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			LE POTAGER
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	LE BRICOLAGE
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	Démonter, monter des meubles simples
			Poser des étagères ou des tringles à rideaux
			Fixer un porte manteau, un abat jour, un cadre
			Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
			Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
			Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
			Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire pour les enfants de + 3 ans pour 3 enfants maximum par intervention

** Formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).